

Charte Informatique et Internet

L'accès aux postes informatiques et à Internet est soumis à l'acceptation et à la signature de la présente « Charte Informatique et Internet », par l'élève et par ses parents.

Conditions d'accès :

L'informatique est un outil de travail (moyen d'information, de formation, de communication) et non un substitut aux consoles de jeux vidéos.

L'utilisation et encore plus l'installation de jeux sont donc totalement interdits.

Pour accéder au poste de consultation d'Internet, il faut présenter un projet personnel de recherche ou de communication. L'élève doit obligatoirement s'inscrire sur la fiche prévue pour chaque utilisation.

Responsabilités :

Le respect du matériel...

La loi interdit la copie de programmes autres que les copies de sauvegardes et l'incursion dans les systèmes informatiques : il est donc interdit d'apporter des programmes dans l'établissement, de copier ceux qui sont installés et pour lesquels nous avons acquis des licences, de chercher à modifier les installations faites sur les ordinateurs et le réseau.

Le bureau contient toutes les icônes nécessaires à l'utilisation des programmes. Il n'est pas utile de se déplacer dans l'arborescence. La configuration du bureau ne doit pas être modifiée.

Pour éviter les virus informatiques, ne pas utiliser de disquettes provenant de l'extérieur de la salle.

L'utilisation de l'imprimante doit rester exceptionnelle. L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle du responsable de la salle.

En cas de problème technique, avertir sans tarder.

Le respect des autres...

Ne jamais ouvrir, modifier ou effacer les fichiers d'autrui.

Utiliser un langage correct.

Ne pas diffuser ou afficher des informations qui peuvent ternir la réputation de l'établissement ou de personnes, être contraires à la morale et enfreindre les lois en vigueur.

Le respect du droit d'auteur...

Ne pas diffuser des informations (textes, images, sons, ...) appartenant à des tiers sans leur autorisation et dans tous les cas, mentionner les sources lors de l'utilisation de documents produits par des tiers.

Internet :

Le respect des valeurs humaines et sociales...

Ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (Cf. Code pénal, art. 173, 197,261).

Le courrier électronique...

Interdiction de créer des boîtes E-mail personnelles sur les sites gratuits, tels que *YAHOO* ou *CARAMAIL*.

La discussion en ligne ou « chat » est interdite.

Le téléchargement...

Ne pas utiliser le système dans le but de vendre, d'acheter ou d'échanger.

Ne pas installer de programmes lorsque l'installation est proposée par les sites visités.

Conséquences en cas de non-respect de ces dispositions :

Communication à un comité d'éthique (composé des responsables informatiques et des responsables pédagogiques de l'établissement), qui décide de la sanction appropriée.

Nous soussigné(e)s, certifions avoir pris connaissance des dispositions énoncées ci-dessus et nous engageons à les respecter.

Date et lieu

Signature des parents

Signature de l'élève